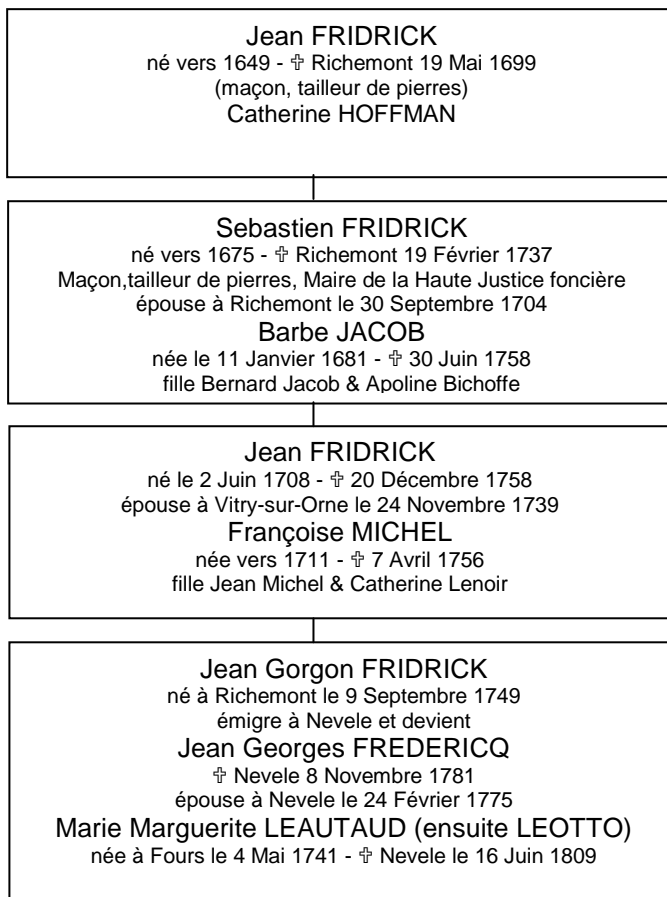


## La saga de la famille Fredericq-Léautaud Période 1750- 1830

### 1. Antécédents à Richemont (Reichersberg) en Lorraine<sup>1</sup>



### 2. Arrivée de la famille Léautaud à Nevele

Louis Fredericq<sup>2</sup> situe le départ de Denis Léautaud au 8 Octobre 1748. Veuf d'Anne Chabrand, il quitte la minuscule paroisse de St Laurent de Fours dans les Alpes de Haute Provence avec ses 6 enfants mineurs. Le curé P. Maurel lui a fourni un certificat de baptême pour chacun d'entre eux, nés entre les années 1731 et 1746.

Avec sa famille il se fixe à Nevele, à l'ouest de Gand dans ce qui à l'époque constituait les Pays-Bas Autrichiens. Pourquoi a-t-il décidé d'émigrer qui plus est pour échouer à Nevele, une petite localité flamande, à première vue insignifiante ? A ce sujet on se perd en conjectures. L'explication la plus vraisemblable est le contexte et les coutumes de la diaspora « *ubayenne* », la Vallée de l'Ubaye. Ouverte depuis le Moyen Âge au commerce et aux échanges, l'économie de la « *Valeia* » reposait sur l'activité textile associant manufactures de laine et filatures de soie. Les habitants de l'Ubaye, formés très tôt à " l'art d'être marchand ", quittaient la Vallée pour aller vendre leur production de draps et soieries non seulement en Provence, en Dauphiné, et Piémont, mais aussi l'Angleterre, les Pays-Bas Autrichiens, la Hollande et les différents états allemands.

Il est pour ainsi dire exclu que Denis Leautaud soit arrivé par hasard à Nevele, soit il y rejoignait un compatriote commerçant, soit il venait y retrouver une relation commerciale, par ex. un membre

<sup>1</sup> Source : Michèle Grandveaux, Francis Girard, Bertrange

<sup>2</sup> Voir « Notes sur la Famille Fredericq-Beaucarne » page 11

de la famille Comparé, dont Emmanuel Comparé (1750-1836) est l'exemple même du commerçant flamand.

A Nevele l'arrivée de ces émigrés, parlant plutôt le provençal que le français et encore moins le flamand, devait avoir un brin exotique et très rapidement on les désigna sous le sobriquet de « *savoyards* » comme en témoigne en 1797 l'acte de mariage de Joseph Chabrand.

Denis Léautaud et Anne Chabrand s'étaient mariés le 2 Août 1729 et avaient eu au moins 7 enfants<sup>3</sup> :

- Jean-Baptiste né le 24 Juin 1731
- Rosalie née le 7 Avril 1736
- Joseph : né le 2 Mars 1738
- André : né le 24 Février 1740
- Laurent : né le 24 Avril 1743, décédé à Nevele le 11 Floréal An 9 (1 Mai 1801) à l'âge de 58 ans
- Marie-Marguerite : née le 4 Mai 1741
- Claire : née le 6 Mai 1745 - † 13 Mai 1745
- Joseph : né le 11 Mai 1746

Cette liste n'est probablement pas complète, car à Nevele, nous avons en effet retrouvé les traces de :

- Jean Léautaud (ou Léotho) qui serait né à Fours vers 1742, voir plus loin le paragraphe concernant la colonie française de Nevele ;

Marie-Marguerite, née le 4 Mai 1741, découvre Nevele à l'âge de 7 ans. Son père y décède le 30 Septembre 1768 et entre-temps tous ses enfants sont devenus majeurs.

Le plus extraordinaire, c'est l'arrivée à Nevele d'un autre français, originaire de Lorraine, il s'agit de Jean Gorgon Fridrick, né à Richemont, au Nord de Metz, le 9 Septembre 1749. La rencontre de ces 2 français dans les Flandres se scellera par un mariage le 1 Février 1775 à Nevele.

Impossible de déterminer la date d'arrivée de Jean Gorgon Fridrick, mais puisqu'il est né en 1749 il y a lieu d'estimer que ce ne fut qu'après 1770, lorsque le père Léautaud était déjà décédé.

Marie Marguerite avait déjà 34 ans ce qui à l'époque constituait un âge assez avancé pour une jeune fille. Marie-Marguerite avait en outre 8 ans de plus que son mari et donc d'excellentes raisons pour se caser au plus vite.

Quelle était la profession de Jean Georges ? D'après les sources lorraines, ses parents et grands-parents exerçaient des métiers manuels, tels maçon, tailleur de pierre, etc... Lui-même devait être un commerçant, ou « *institor* » suivant la terminologie latine que le curé De Prycke consigna sur l'acte de décès en 1781.

L'acte de naissance de son fils Jean-Baptiste en 1780 est le seul acte où figure sa signature, manifestement une signature d'un lettré.

Son nom de famille évolue graduellement de Fridrick, vers Frederick et finalement Fredericq

### 3. Les enfants du couple et le décès prématuré de Jean Georges

Si l'on excepte leur fille Marianne, née le 30 Novembre 1775, déjà disparue en 1780, le couple aura 4 fils :

- Joseph, né à Nevele le 9 Novembre 1776
- Jacques (Jacobus), né à Nevele le 17 Avril 1778
- Jean-Baptiste, né à Nevele le 20 Décembre 1780
- Jérôme (Ieronimus), né le 30 Juin 1782

Leur dernier fils est un fils posthume, car Jean Georges décède le 8 Novembre 1781, à l'âge 32 ans. La raison de ce décès prématuré n'a pu être retrouvée, ses fils n'ont pas pu connaître leur père.

### 4. La situation financière de la famille au décès de Jean Georges

Afin de préserver les intérêts des enfants mineurs, les usages de l'Ancien Régime dans les Flandres exigeaient qu'il soit établi un « *Etat & Inventaire* »<sup>4</sup> de la fortune du ménage.

<sup>3</sup> Liste fournie par Mme Claude Robert, de l'Association « *Sabença de la Valeia* »

Ce document fut dressé en flamand ancien par Charles Jacques Carbonelle et enregistré à la Baronie de Nevele par le greffier Charles Philippe Minne.  
Traduit en français, l'acte<sup>5</sup> commence comme suit :

*Etat et inventaire des biens, dettes et charges, laissés et trouvés au domicile mortuaire de Jean Gorgon Fredericq, fils de Jean et de Françoise Michel, natif de la paroisse de Richemont, diocèse de Metz, baillage de Thionville, décédé en cette cité de Nevele le 8 Septembre 1781, y laissant sa veuve et **bénéficiaire**<sup>6</sup>, Marie Leoto, fille de Denis & d'Anne Chabrand native de la paroisse de St Laurent en Fourch, Valet de Barcelonet en Haute Provence, à partager entre la bénéficiaire d'une part et les 4 enfants, issus de son union avec le défunt, d'autre part, c.à.d. Joseph âgé d'environ 6 ans, Jacobus, âgé d'environ 5 ans, Jean Baptiste, âgé de 2 ans et Geron Fredericq âgé d'environ 1 an.*

*La bénéficiaire ne pouvant présenter l'inventaire à la **parentèle** du défunt par suite du grand éloignement de son pays d'origine, le présente au **Commissaire**<sup>7</sup>, au Bourgmestre et aux Echevins de la ville de Nevele en leur qualité de tuteurs suprêmes des orphelins (de père) et les prie de vouloir députer un membre de leur collège aux fins d'exercer la **curatelle**, de clôturer et de liquider cet état, conformément aux coutumes locales de cette ville.*

...

Les comptes qui y figurent peuvent se résumer comme suit :

Actif	£	sh	dr
Mobilier & divers objets	52	9	0
Espèces (argent comptant)	11	16	8
Marchandises	388	16	4
Créances douteuses (irrécupérables)			
soit au total 41£ 8sh 0 dr		p.m.	
Total de l'actif	452	11	0
Passif (dettes & charges)			
Frais funéraires	5	16	8
Diverses taxes & droits	3	16	2
Total du passif	9	12	10
Solde bénéficiaire	442	19	2

Le couple ne possède donc pas de biens immobiliers et n'a manifestement aucune dette, tout le patrimoine est investi dans les marchandises, c.-à-d. des matières textiles, bref il gérait très bien son train de vie.

Cette situation tranche avec celle de Jean Léautaud, son frère, qui avait épousé Marie-Anne Clin, le 24 Février 1764 à Sorbais aux environs de Vervins en Picardie. L'acte de mariage mentionne la profession de son beau-père François Clin, c.-à-d. mulquinier<sup>8</sup>, une profession aujourd'hui disparue. Ayant déménagé maintes fois, la mort surprit son épouse, le 28 Mai 1788, au moment

<sup>4</sup> Archives Nationales Gand, Baronie de Nevele, Volume 418 – pages 97V à 99R

<sup>5</sup> Ce texte comporte quelques passages en français, nous en avons conservé l'orthographe.

<sup>6</sup> Terme flamand archaïque, littéralement la personne ayant droit de posséder, ou bénéficiant de l'usage du mobilier dans l'attente du partage de la succession

<sup>7</sup> Terme flamand archaïque « Amman » signifiant l'officier du pouvoir exécutif, ici exercé par Carbonelle

<sup>8</sup> Mulquinier : Dans le nord de la France, aux XVIIème et XVIIIème siècles, le mulquinier est l'ouvrier qui tisse les batistes, étoffes de toile fine de lin utilisées pour l'habillement. Il appartient à une industrie régionale prospère.

où ils étaient domiciliés à Nevele. Jean Léautaud fut également obligé de faire dresser un « *Etat & Inventaire* »<sup>9</sup>, Traduit en français, cet acte commence comme suit :

*Etat et inventaire des biens, dettes et charges, laissés et trouvés au domicile mortuaire de Marie Anne Cléin, fils de François et de Marie Anne Menié native de Sorbaix en Picardie proche de Vervins, décédée en cette cité de Nevele le 20 Mai 1788, dont le veuf et bénéficiaire, Jean Leotho, fils de Denis & d'Anne Chabrand natif de St Laurent, Vallée de Barcelonet en Haute Provence.*

*Ce qui se trouve dans cette maison mortuaire est à partager entre le bénéficiaire d'une part et les 6 enfants que le bénéficiaire a eu de la défunte, c.-à-d. Joseph<sup>10</sup> âgé d'environ 24 ans, Anne âgée d'environ 21 ans, Marie-Anne-Coléta âgée d'environ 19 ans, Jeron âgé d'environ 18 ans, Marie-Josephe âgée d'environ 17 ans et Livin âgé d'environ 13 ans. Le bénéficiaire présente cet état au Sieur de Wewaïre(?) choisi comme curateur parmi les tuteurs suprêmes des orphelins, de la cité de Nevele, par suite du grand éloignement de la parentèle de la défunte établie en France, pour être globalement être présenté à l'audition et liquidé par Monsieur le Commissaire, le Bourgmestre et les Echevins de cette ville de Nevele en leur qualité de tuteurs suprêmes des orphelins.*

...

Ce patrimoine figurant dans cet acte donne une toute autre image, en résumé :

Actif	£	sh	dr
Biens immobiliers			
Maison à Lokeren (B)	6.000	0	0
Maison à Vervins (Fr)	1.764	0	0
Terre à Sorbais (Fr.)	1.519	0	0
Mobilier	337	8	0
Caisse	30	0	0
Marchandise	1.761	15	0
total	11.412	3	0
Passif			
Fournisseurs	12.104	3	0
Interêts & droits	142	9	0
total	12.246	12	0

Puisque le passif dépasse l'actif, il y a lieu de se demander si tous les créanciers furent jamais honorés. Le commissaire Carbonelle y vit manifestement un gros problème puisque le montant qu'il attribua aux 6 enfants fut établi comme si les postes « immobiliers » et « fournisseurs » étaient inexistants.

Jean Léautaud avait un réseau très étendu de fournisseurs :

- Jean Baptiste Jauffred et la veuve Allard à Faucon de Barcelonette (Fr)
- Jean Baptiste Léautaud à Barcelonette (Fr)
- Guérard l'aîné à Amiens (Fr)
- Leotto (prénom ?) à Bruxelles
- Brachy, Desjardins à Liège
- Boucher, Tramois à Tournai
- Apers, Verdegheem à Gand
- Michel de Boissy Dewacqué en Angleterre
- Les frères Geck à Dyverlahon (probablement Iserlohn) en Westphalie (avec une créance de £1.456 : sh14 : dr 0)
- Herman Kissing & Cie à ?

<sup>9</sup> Archives Nationales Gand, Baronie de Nevele, Volume 419 – pages 14 et 529

<sup>10</sup> Jean eut 10 enfants, dont 4 sont décédés en bas âge et l'aîné Joseph est le seul à ne pas être né à Lokeren

Il semble avoir été mêlé à d'innombrables procédures judiciaires puisque la liste de ses créanciers contient les noms de :

- Maurin avocat à Barcelonnette
- Tiers (probablement Thiers ?) procureur au parlement d'Aix-en-Provence
- Balthazar procureur
- Grassi<sup>11</sup>, notaire et procureur à Barcelonnette

Ce document témoigne d'un commerce international très poussé, vers la fin de l'Ancien Régime.

### 5. Le remariage de Marie Marguerite

Après 6 années de veuvage, Marie Marguerite se remarie le 3 Février 1787 avec Jacques Ricaud, également originaire de Fours et qui a 22 ans de moins qu'elle. En signant l'acte de mariage elle a modifié son patronyme, lui donnant une consonance plus phonétique : Leotto.

Tout porte à croire qu'elle et son mari poursuivront l'entreprise commerciale pendant plus de 20 ans et engageront plusieurs colporteurs pour revendre les marchandises importées dans les campagnes les plus reculées. C'est ce qui se déduit du registre<sup>12</sup> de la population établi en 1805 : outre leurs fils Jacques et Jérôme, pas moins de 4 colporteurs sont domiciliés sous leur toit : Michel Gariel( ?) 33 ans, Julien Jauffred 41 ans, Jean Arnaud 51 ans et Joseph Arnaud, tous originaires de Fours, Faucon, St Pons ou environs de Barcelonnette.

Il apparaît également que Marie Marguerite ne ménage aucune peine afin de donner à ses 4 fils le meilleur enseignement qui soit à une époque où l'illettrisme était fort répandu. Les lettrés étaient donc particulièrement favorisés et la fonction publique constituait alors l'emploi idéal.

L'irruption de la révolution française dans nos contrées, c.-à-d. de ses anciens compatriotes, n'aura pu que conforter la position sociale de la famille Fredericq-Léautaud.

La France représente à cette époque le phare de la modernité. Malgré ses excès, la révolution permet à nos contrées de se défaire des structures sclérosées de l'Ancien Régime. Le nouveau pouvoir avait un besoin pressant d'intermédiaires et d'interprètes pour toutes les tâches administratives et surtout pour faire passer le message révolutionnaire jusque dans les campagnes. Le corollaire c'est une domination indiscutée de la culture et donc de la langue française qui à partir de 1804 est imposée dans l'administration à l'exclusion de toute autre.

En tant que bilingues et lettrés, les frères Fredericq occupaient la position idéale.

A Nevele les notables locaux, comme Charles Jacques Carbonelle, Emmanuel Comparé, Papeleu, Josse Albert Seriacop, etc... finirent par se rallier au nouveau régime, ce dernier devint même « *Commissaire du Directoire Exécutif* », une fonction qui en faisait un authentique suppôt du régime.

### 6. Fours : berceau de la la famille Léautaud

De nos jours il n'est pas aisé de localiser Fours (prononcez « fourse ») sur une carte routière dans le département des Alpes de Haute Provence. La commune jadis autonome a été entre-temps assimilée par suite de son dépeuplement à Uvernet pour former l'entité d'Uvernet-Fours, mais si le centre d'Uvernet n'est qu'à 5km environ de Barcelonnette il faut parcourir 16km sur la périlleuse D902 pour atteindre le hameau le plus connu de Fours, où outre l'église St Laurent, il n'y a à même pas dix maisons. Le hameau de Vilard d'Abas est le plus peuplé.

Et pourtant Fours et ses habitants sont remarquables à maints égards.

L'un des premiers voyageurs, Michel Darluc<sup>13</sup> y est passé entre 1782 et 1784. Au chapitre 16 du tome second il mentionne le vallon de Fours, une paroisse qui comporte une douzaine de hameaux disséminés dans la montagne ; « *Ses habitants sont soit marchands, soit bergers, les premiers s'en vont à l'entrée de l'hiver en Bourgogne, en Flandres & en Hollande, & reviennent au printemps* ». Ce sont des colporteurs, connus sous le sobriquet de savoyards.

<sup>11</sup> probablement Antoine Grassy ou son fils Innocent

<sup>12</sup> Archives Nationales Gand, Archives Modernes de Nevele – N° 14 – Page 248

<sup>13</sup> M. Darluc, Histoire Naturelle de la Provence, Avignon 1784

Le cahier des doléances<sup>14</sup> daté du 25 Mars 1789, c.-à-d. à la veille de la révolution française, dresse un tableau assez saisissant :

*« Le lieu de Fours est un village assez considérable, composé de 152 habitats représentant 932 habitants. Sa situation se trouve au fond de quatre montagnes escarpées. Les abords sont inaccessibles plus de huit mois de l'année par la quantité de neige qui tombe en hiver et par le défaut de chemins. Ce village est éloigné de huit heures de marche de la ville de Barcelonnette. Cette position laisse les habitants exposés à manquer du secours nécessaire en cas de maladie, ils n'ont sur les lieux ni chirurgien ni notaire ; aussi arrive-t-il que les malades périssent faute de soins... Il ne se passe pas d'années qu'il y ait des morts par accidents en hiver par des coulées de neige et en été pour faire paître les troupeaux à travers les montagnes escarpées. Ce tableau tout effrayant qu'il est, n'est point exagéré, l'éloignement du chef-lieu et la difficulté des chemins rendent les hameaux de Fours isolés du reste de la vallée. Les habitants gémissent dans ce désordre, la communauté n'a rien fait pour eux : ponts, chemins,.. tout a toujours été à leur charge. Jamais on ne les a admis à aucune fonction municipale, ils n'ont ni consul, ni défenseurs, ni conseillers.*

Le décret du 22 Décembre 1789, sur la réforme administrative, donnera satisfaction aux fourniers<sup>15</sup> en créant la Commune de Fours dont Alexis Arnaud devient le premier Maire.

Il est incontestable que Fours subit un double isolement. En effet non seulement la vallée de l'Ubaye et Barcelonnette avait déjà la réputation d'être une vallée fermée, il fallait y accéder à dos de mulet par les tourniquets<sup>16</sup> du col du Lauzet à telle enseigne que la première voiture à cheval n'y pénètre qu'en 1839, mais pour atteindre le vallon Fours au départ de Barcelonnette, il fallait passer par le col de Fours à 2.300m d'altitude, ce qui en été représente pas moins de 6 heures de marche, sachant que la D902, la route actuelle dans le fond du Bachelard, n'existe que depuis la construction du grand pont sur le torrent en 1901.

Il s'ensuit que chaque hiver la commune de Fours est complètement isolée pendant près de sept à huit mois, et vit comme un monde à part, mais son tissu social est ouvert au monde grâce à ses colporteurs, les fourniers qui sillonnent toute l'Europe et en particulier les Flandres pour vendre les étoffes que les femmes tissent en hiver. La laine filée et tissée sur place fournit le « cadis »<sup>17</sup>, un drap très robuste.

Ces pauvres montagnards perdus dans une région au climat si rude, d'accès si difficile ont une qualité qui les distingue de leurs contemporains : ils sont dans leur ensemble instruits et polyglottes. C'est le cas de Denis Léautaud et de ses enfants. Le taux d'alphabétisation est à Fours au 18<sup>ième</sup> siècle nettement plus élevé que dans le reste de la France.

## 7. Une colonie française, provençale à Nevele ?

Différents documents permettent de retracer la présence d'un grand nombre d'émigrés français à Nevele, tous provenant quasi-exclusivement de Haute Provence, à l'époque le Département des Basses Alpes. Cependant leur caractère fragmentaire ne permet pas de déterminer avec certitude les liens de parenté.

Les patronymes typiquement provençaux sont : Léautaud, Chabrand, Ricaud, Arnaud, Raynaud, Jauffred, Maurin, Maurel, Goin, Bellon, etc... Les généalogistes belges pas assez familiarisés avec ces noms commettent parfois quelques fautes de transcription, par ex. *Leantand*, *Leotte*, *Ricand*, au lieu de Léautaud, Leotto et Ricaud<sup>18</sup>. Cela arrive même aux généalogistes français : *Leoutrau(?)*<sup>19</sup> au lieu de Léautaud Jean Baptiste, mais le point d'interrogation signale au lecteur le coté douteux de la transcription.

<sup>14</sup> Archives Départementales à Digne – Fours E 206

<sup>15</sup> Habitants de Fours

<sup>16</sup> Lacets, ou zig-zag très courts sur une pente escarpée

<sup>17</sup> étoffe de laine très solide, apprêtée comme un drap, qui devait avoir 900 à 1000 fils en chaîne,

<sup>18</sup> voir la base de données des Actes de Flandre Occidentale

<sup>19</sup> Association de Généalogie du Département de l'Aisne – « Liste des volontaires du District de Vervins (1793) » sur base des Archives Départementales de l'Aisne cote : L1871.

N. 00 248		Rue		Section					
Numéro de l'inscription.	NOMS.	NOMS. PRÉNOMS.	ÂGE.	LIEU DE NAISSANCE.	Époque de l'entrée dans la Commune par an.	PROFESSION.	ENFANS Au-dessous de douze ans.	N. 00 248	OBSERVATIONS.
214	Thobaud	Jacques	27			comptable			
219	Loche	Marie	28			épouse			
220	Andring	Jacques	28			ouvrier			
221	Andring	Lucie	23			épouse			
222	Guénil	Joseph	21			ouvrier			
223	Guénil	Lucie	21			épouse			
224	Andring	Jacques	29			ouvrier			
225	Andring	Lucie				épouse			

Il est clair que la famille Léautaud était bien représentée à Nevele, e.a. par Jean-Baptiste, Marianne, Laurent et Pierre Jacques Léautaud dont on retrouve les noms dans les registres paroissiaux en tant que parrains, marraines ou témoins aux baptêmes, mariages et décès.

Deux cas sont assez particuliers :

Le premier est Jean Leotto qui résida d'abord à Lokeren, où 9 de ses enfants sont nés et après 1782 à Nevele. Après le décès de son épouse Marie Anne Clin en 1788, il est parti pour Sorbais, soit pour récupérer l'héritage de son épouse, soit pour échapper à ses créanciers, toujours est-il que nous le retrouvons dans la liste du recensement<sup>20</sup> de l'An 4 (1796) de Sorbais sous le N°296 avec la mention : « *Leotto Jean, 54 ans veuf, marchand* ». Il ne semble pas que ses enfants l'y aient suivi.

Le second cas est celui de Joseph Chabrand, né à Fours le 7 Août 1774, d'abord colporteur il épousa le 12 Fructidor An 5, une fille du crû, devint garde-champêtre en 1808 à Lotenhulle, un village voisin de Nevele et y décéda en 1840.

Suivant le titre 3 de la loi du 10 Vendémiaire de l'An 4, tous les citoyens désirant voyager hors de leur canton devaient être munis d'un passeport. Il revenait à l'administration municipale du canton de tenir un registre des passeports qu'elle délivrait.

La plupart des registres<sup>21</sup> de Nevele nous sont heureusement parvenus et témoignent des innombrables déplacements de ces colporteurs et mentionnent parfois le motif du voyage, par ex. le 23 Germinal An 4, Joseph Chabrand part : « *pour aller partout (dans) les Pays Bas et en France pour débiter des marchandises.* »<sup>22</sup> ou encore Jean-Joseph Jauffred : « *allant par toute la Flandre pour vendre des marchandises estant( ?) savoyard* ».

A partir de ces registres nous pouvons déduire qu'entre 1793 et 1800 pas moins d'une vingtaine de provençaux (hommes) étaient domiciliés à Nevele. Compte tenu des épouses et de leurs enfants il devait résider au moins une cinquantaine de français à Nevele, regroupés dans la « rue des Français ».

En fin de compte il n'y en aurait que quatre soit : Marie-Marguerite Leotto, Jacques Ricaud, Laurent Léautaud et Joseph Chabrand qui se soient fixés définitivement à Nevele, tous les autres sont soit repartis vers d'autres villes comme Bruges, Gand ou Bruxelles, soit sont retournés en Haute Provence.

Les habitants de la « *Valeia* » ont maintenu tout au long du 19<sup>ième</sup> siècle la tradition de la diaspora et du commerce par l'émigration, puisqu'un bon nombre émigra vers 1830 en Hollande (Breda, Steenberg et Bergen-op-Zoom) et puis vers 1850 en très grand nombre au Mexique.

## 8. Les frères Fredericq et la conscription

La loi Jourdan-Delbrel du 19 Fructidor An 6 jeta les bases de la conscription militaire. L'idée de base était que tout Français était un soldat en cela compris les « nouveaux » Français.

La conscription au sens strict n'était qu'une obligation d'inscription instaurant 5 classes de jeunes gens depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de 25 ans révolus.

La levée et l'enrôlement des conscrits se faisait en priorité sur la 1<sup>ière</sup> classe, ensuite sur la 2<sup>ième</sup>, etc...jusqu'à ce que le contingent soit complet. Aux conscrits de la 5<sup>ième</sup> classe non en activité de service, il était délivré un congé absolu au bout de leur 25<sup>ième</sup> année.

Par la loi du 3 Vendémiaire An 7, le Directoire fit appel à 200.000 conscrits et il est clair que les 2 frères aînés, Joseph et Jacques entraient en ligne de compte, puisqu'au 1 Vendémiaire An 7, ils avaient respectivement 21 et 20 ans.

Dans le Canton de Nevele, les tableaux de la conscription furent établis fort tard : le 11 Brumaire de l'An 8. Le nom de Joseph Fredericq ne figure pas sur ces listes pour la raison très simple qu'il n'était déjà plus domicilié à Nevele mais bien à Herzele. Son nom figure donc bien sous le N°101 de la liste<sup>23</sup> des conscrits de 2<sup>ième</sup> classe du canton de Herzele, c.-à-d. âgés de 21 à 22 ans. La liste établie le 25 Pluviôse An 7 (13 Février 1799), comporte 168 noms et mentionne sa

<sup>20</sup> Archives Départementales de l'Aisne : L740

<sup>21</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut – 6141, 6142 et 6143

<sup>22</sup> id. 6141 N°55

<sup>23</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut 3151/16



profession : *écrivain* et sa taille<sup>24</sup> : 1m80, une taille nettement au-dessus de la moyenne pour l'époque. Tout porte à croire qu'il n'ait pas fait partie de la levée et qu'à cette époque il était déjà fonctionnaire, très probablement secrétaire de la sous-préfecture d'Audenarde, ou peut-être greffier à la Justice de Paix d'Herzele.

En revanche, Jacques Fredericq, « *écrivain* » de profession, figure sous le N°17 du tableau<sup>25</sup> des conscrits de la 1<sup>ière</sup> classe du Canton de Nevele, qui plus est avec la mention « *volontaire* » dans la colonne des observations. Il est l'un des 2 volontaires sur 25 conscrits de 1<sup>ière</sup> classe.

En tant que volontaire et conscrit de 1<sup>ière</sup> classe, Jacques Fredericq cumulait donc toutes les chances de faire partie de la levée. Selon un historien<sup>26</sup> spécialisé dans la conscription, la première levée fit appel à tous les conscrits de la 1<sup>ière</sup> classe et le remplacement n'était en principe pas admis. Or Jacques Fredericq ne fut pas enrôlé. Le volontaire s'était-il ravisé ? Ses parents avaient-ils payé un remplaçant ?

Toujours est-il qu'au cours de l'An 8 et des années suivantes, Jacques Fredericq exerce toujours le métier d'« *écrivain* », d'abord comme employé à la Mairie de Nevele et ensuite comme secrétaire communal et n'a donc jamais quitté Nevele. Pour preuve les innombrables actes d'état civil (naissances, mariages et décès) au bas desquels figure sa signature.

A son décès en 1824, la confrérie « De Eendracht » lui rendit hommage et dans son oraison<sup>27</sup> funèbre, l'orateur tint à souligner qu'il fut secrétaire communal pendant 25 ans, sous-entendu sans interruption.

Jean Baptiste Fredericq, né le 20 Décembre 1780, figure sous le N° 1816 de la liste<sup>28</sup> de la conscription de l'An 10. C'est un conscrit de 1<sup>ière</sup> classe qui mesure 1m652 et qui exerce la profession d'écrivain.

Jérôme Fredericq, né le 1 Juillet 1785, *particulier*, mesurant 1m658 figure sur la liste<sup>29</sup> de la conscription de l'An 11 établie par Carbonelle le 12 Vendémiaire de l'An 11 (4 Octobre 1802). Le 9 Prairial An 12 (29 Mai 1804) il figure sur la liste<sup>30</sup> des conscrits de la réserve. Etant donné que sa signature apparaît régulièrement en qualité de témoin au bas des actes d'état civil au cours des années 11, 14, 1808, 1809, 1810, 1812 on voit mal comment il aurait pu faire partie d'une levée.

En conclusion, malgré que les quatre frères Frédéricq soient tous repris sur les listes de la conscription militaire, finalement rien n'indique qu'ils aient été enrôlés ou aient participé à la moindre campagne militaire de Napoléon.

## 9. Jacques Fredericq et la campagne de Russie (1812)

Paul Fredericq rapporte que son grand-père, Jacques Fredericq avait par deux fois échappé à l'enrôlement dans l'armée française, grâce aux remplaçants que ses parents avaient payés, mais en 1812 il ne put échapper à la campagne de Russie et Jacques dut marcher avec la « *Grande Armée* », mais arrivé à Mayence, il décida de désertir en sautant dans le Rhin qu'il traversa à la nage sous le feu des soldats. En retournant au pays, il passa dans un petit village des environs de Metz et frappa à la maison du curé qui s'appelait aussi Fredericq et qui était son parent. Revenu à Nevele, à ceux qui lui posaient des questions embarrassantes, il fit croire qu'il était en congé régulier et fut pas inquiété, voir « Notes sur la famille Fredericq-Beaucarne » pages 15 à 18.

A ce récit on peut opposer les remarques suivantes :

1. N'est ce pas contradictoire de se faire inscrire comme « volontaire » au tableau de la conscription de l'An 7 et ensuite de faire dire que ses parents avaient payé un remplaçant ?

<sup>24</sup> les français avaient introduit la toise

<sup>25</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut 3157/17

<sup>26</sup> Olivier Van Rode – voir Bibliographie

<sup>27</sup> Université de Gand - Registre "De Eendracht" (L'unité) – Manuscrit 1205, page 48 recto.

<sup>28</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut 2101/18

<sup>29</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut 2110/17

<sup>30</sup> Archives Nationales Gand - Département de l'Escaut 2110/29 – 31 et 36

2. La loi Jourdan-Delbrel accordait un congé absolu aux conscrits ayant atteint 25 ans révolus. Or au début de 1812, Jacques avait déjà 33 ans, n'était-il donc pas beaucoup trop âgé pour être encore inquiété ?
3. Même Paul Fredericq de passage à Mayence s'est mis à douter de la possibilité de traverser le Rhin à la nage tant le fleuve y large, tant courant y est important et tant les chances de noyade y sont grandes, qui plus est pour un déserteur pourchassé et mitraillé. Le récit ne dit pas sur quelle rive (gauche ou droite ?) il se trouvait. S'il n'avait pas encore traversé le Rhin et s'il se trouvait sur la rive gauche, il aurait effectivement pu se laisser entraîner vers l'aval tout au long de cette rive, c.-à-d. sans devoir traverser le Rhin à la nage.
4. Les autorités françaises s'acharnaient à traquer les déserteurs et réfractaires du service. Les autorités militaires établissaient des listes des déserteurs qu'elles communiquaient illico aux préfets des départements dont les déserteurs étaient issus, car s'ils désertaient c'était invariablement pour revenir au pays. Les préfets chargeaient ensuite les brigades la gendarmerie de les débusquer et de les traîner devant les tribunaux. La désertion ou la complicité dans la désertion étaient passibles de la Cour d'Assises. Il suffit de consulter les archives de la Cour d'Assises du département de l'Escaut pour constater le nombre très impressionnant de ce genre d'affaires qui presque toujours se concluaient sur des condamnations. Il est clair que les déserteurs étaient poursuivis par les gendarmes et contraints de se cacher dans les campagnes et les bois. Jacques lui, il serait revenu au vu et au su de tous, y compris de la maréchaussée, aurait repris ses activités antérieures d'employé de la Mairie et comble de tout se serait même rendu complice dans l'insoumission d'autres conscrits.
5. Dans l'éloge funèbre de l'association « Eendracht », l'orateur ne fait pas état de cet exploit, mais bien d'un petit incident au cours de l'année 1813 où Jacques Fredericq et son épouse durent tenir tête à un brigadier énervé;
6. Tout au long des 3 premiers mois de 1812, les actes des registres de l'état civil de Nevele sont régulièrement signés par Jacques Fredericq, or la grande armée s'est mise en marche le 8 Février 1812 et entraint le 2 Mars 1812 en Prusse

Ce récit de Paul Fredericq n'est ce donc pas une légende ?

#### 10. Mystères concernant la naissance de Jean-Baptiste Fredericq en 1800

Il s'agit du fils aîné de Joseph Fredericq et de Marie Thérèse De Saedeleere. Le souvenir pieux de son décès (17 Avril 1871) ne mentionne pas sa date de naissance, mais uniquement son âge, soit 71 ans. Malgré qu'il soit né à Herzele, il n'y a pas la moindre trace de sa naissance dans les registres de l'état civil de cette commune.

Il est encore plus étrange de constater que Jean Baptiste soit né avant la date de mariage de ses parents, célébré le 20 Prairial An 9, soit le 9 Juin 1801. Des naissances hors mariage, ou dans ce cas ci avant mariage, c'était assez fréquent à cette époque et l'officier de l'état civil enregistrerait tout de même l'enfant mais sous le qualificatif d'illégitime, ce qui n'est pas son cas.

Bref il s'agissait d'un fils ne possédant pas d'existence légale. Cela devait tracasser son père puisque le 7 Juillet 1817, il fit établir un acte de notoriété<sup>31</sup> par le Juge de Paix d'Herzele qui, sur les déclarations de 7 témoins, dont son oncle Jean-Baptiste, établit que Jean Baptiste était effectivement né à Herzele le 26 Février 1800.

Il est également possible que l'acte de notoriété soit devenu la seule solution pour se conformer à l'arrêté royal<sup>32</sup> du 5 Février 1817 concernant la légitimité des enfants.

A défaut de trouver d'autres éléments probants, nous ne pouvons retenir que l'explication suivante : Joseph Fredericq et Marie-Thérèse De Saedeleere se sont bien mariés religieusement en 1798 ou 1799, mais les registres paroissiaux ont été perdus, détruits ou confisqués par les révolutionnaires. Comme un bon nombre de belges boycottaient l'état civil, il arriva que beaucoup

<sup>31</sup> Archives Nationales Beveren Waas – Justice de Paix, Herzele – Liasse 33 – Feuillet 52

<sup>32</sup> Feuille d'annonces – Affiches et avis divers de l'Arrondissement d'Audenarde – N°28 – 13 Avril 1817

nouveaux-nés n'étaient plus enregistrés nulle part. Cette fronde<sup>33</sup> se renouvela à l'effondrement de l'empire en 1814, car d'aucuns s'imaginaient que le nouveau pouvoir allait abolir l'état civil. Dans cette hypothèse, il n'y avait aucun problème à régulariser un mariage civil « inexistant », c'était bien plus compliqué de régulariser la déclaration tardive d'une naissance. L'acte de notoriété attribue cette omission à la négligence de l'administration communale. Cela ne paraît pas fort crédible.

## 11. Les carrières respectives des 4 frères Fredericq

### a. Joseph Fredericq

Il est probable qu'à l'instigation de Jacques Ricaud, son beau-père, Joseph se soit investi d'abord dans l'entreprise commerciale de ses parents. C'est ce que l'on peut déduire de la demande<sup>34</sup> de passeport qu'il introduit le 4 Ventôse de l'An 4 en même temps que Jacques Ricaud. Joseph a 19 ans mais il semble avoir abandonné très vite le métier de colporteur pour se lancer dans la fonction publique. Son premier poste semble avoir été secrétaire de la sous-préfecture d'Audenarde, où il était chargé des « Domaines Nationaux ».

Le 3 Brumaire An 7, en pleine « guerre des paysans », que l'on qualifia de mini-Vendée belge, la maison communale et la Justice de Paix d'Herzele furent ravagés par des « brigands ». Plusieurs personnes y subirent des pertes, outre Robyn, le *Commissaire du Directoire Exécutif*, il y eut le Juge de Paix, son greffier, le secrétaire de mairie et aussi Joseph Fredericq qui y perdit les relevés immobiliers qu'il y avait déposés.

Le 6 Brumaire An 10 (28 Octobre 1801) il est nommé<sup>35</sup> Adjoint au Maire dans la commune d'Herzele, mais démissionne déjà le 20 Vendémiaire An 11<sup>36</sup>. Ensuite il obtient le poste de Greffier dans la Justice de Paix de ce canton. En prévision d'une promotion, il introduit le 20 Mars 1807 son frère Jean Baptiste comme « Commis-Greffier » auprès du Juge de Paix de Herzele (Charles Devos)<sup>37</sup>.

Cette promotion il l'obtient grâce aux élections<sup>38</sup>. En effet au mois d'Août 1807 il est élu Juge de Paix, à Sottegem, un seul tour de scrutin lui a suffi. Sur 1312 électeurs qui se sont exprimés, 1296 lui ont accordé leur suffrage, bref une majorité très confortable. Inutile de dire que le Préfet c.-à-d. l'autorité de tutelle, devait encore entériner le choix de électeurs. Son rapport indique que Joseph a 31 ans qu'il est marié et domicilié à Sottegem et que sa fortune personnelle est aisée.

C'est quasiment automatiquement que le poste de Greffier laissé vacant revient à son frère Jean-Baptiste qui est nommé le 18 Septembre 1807.

Suite au décès<sup>39</sup> du Juge Devos en Février 1822, Joseph obtient également le poste de Juge de Paix à Herzele, poste qu'il cumulera avec celui de Sottegem jusqu'en 1831.

A la proclamation de l'indépendance de la Belgique en 1830, il sera l'un des 153 notables<sup>40</sup> de l'arrondissement d'Audenarde, payant 40 florins de contributions, à être de droit électeur des membres du Congrès National.

<sup>33</sup> voir Claude Bruneel : « Laïcisation des institutions et tentatives de mesure de son impact : l'exemple de l'état civil ». Etudes sur le 18<sup>ème</sup> siècle. ULB ;

voir aussi Prosper Claeys : « Mémorial de la Ville de Gand » p 331 qui se réfère à la délibération du Conseil Communal de la Ville de Gand, en date du 15 Juin 1816.

<sup>34</sup> Archives Nationales Gand, Département de l'Escaut, 6141 – N°4 et 5

<sup>35</sup> Archives Nationales Gand Département de l'Escaut 2032/21

<sup>36</sup> Archives Municipales Audenarde – Courrier du sous-préfet – Dossier 510 – Registre 1511

<sup>37</sup> Archives Nationales Beveren Waas – Justice de Paix Herzele – Liasse 23

<sup>38</sup> Archives Nationales Gand – Département de l'Escaut 3253/10

<sup>39</sup> Archives Nationales Beveren Waas – Justice de Paix Herzele – Liasse 38 – Feuillet N°19

<sup>40</sup> Feuille d'annonces – Affiches et avis divers de l'Arrondissement d'Audenarde – N°735 – 30 Octobre 1830

## b. Jacques

Dans les mairies, l'on fait souvent appel aux mêmes personnes comme témoins pour signer les actes de l'état civil. Jacques Fredericq, exerçant la profession de marchand, remplit ce rôle à Nevele à partir de l'An 8. L'année suivante il signe en tant qu' « *écrivain* », c.à.d. employé de Mairie, il semble donc avoir abandonné le commerce.

Aux élections de 1807, Il se porte candidat au poste de Juge de Paix à Nevele, mais en vain. En même temps que son futur beau-père, Emmanuel Comparé, Jacques doit se contenter du poste de Juge suppléant.

Aux élections de Juin 1812, Emmanuel Comparé et Jacques Fredericq se portent à nouveau candidats au Poste de Juge de Paix. Victor-François Lejeune, le procureur impérial, est chargé par le Préfet d'enquêter sur ces candidats et rédige son rapport<sup>41</sup> comme suit : « *Le premier candidat (Comparé) n'est pas propre à être Juge de Paix, le second (Fredericq) est capable, mais il n'y a pas lieu à remplacer le Juge (Maximilien François Sencie) qui est un des meilleurs de l'arrondissement tant pour la capacité que pour la moralité* »

Jugement sans appel, ni l'un, ni l'autre n'obtiendront le poste.

Les élections du 22 Mai 1819<sup>42</sup> le confirment au poste de secrétaire communal.

S'étant marié en 1813 avec Marie Comparé, il meurt prématurément en 1824 à l'âge de 46 ans, laissant 5 enfants en bas âge, tout comme son propre père.

## c. Jean Baptiste

Ce troisième fils a quitté Nevele entre 1802 et 1805. Egalement attiré par une carrière administrative on le retrouve en tant qu'employé de Mairie à Zele, jusqu'en 1807, l'année où son frère Joseph lui met le pied à l'étrier à Herzele en lui permettant de devenir Greffier de la Justice de Paix du canton.

Il remplira cette fonction jusqu'à sa démission qu'il présente au cours du 2<sup>ième</sup> trimestre de 1818. Sa lettre de démission et le motif exact n'ont pu être retrouvés, mais la mention figure en annexe du tableau<sup>43</sup> des traitements des magistrats.

D'après Louis Fredericq, Jean Baptiste aurait été destitué<sup>44</sup> et était la honte de la famille.

Il est donc bien possible qu'il ait été acculé à la démission, pour éviter une destitution ou pire une condamnation. Ensuite obligé de quitter Herzele il est retourné à Nevele, mais ce qu'il lui est advenu entre 1818 et 1834 n'a pas pu être retrouvé. Il doit avoir mené une existence assez misérable puisqu'il meurt le 24 Février 1834 à l'hospice St Nicolas de Bruges à l'âge de 52 ans. Le triste enterrement de cet oncle déchu avait fortement marqué César Fredericq (17ans).

## d. Jérôme (Ieronimus)

Sur ce 4<sup>ième</sup> fils, nous disposons encore moins d'informations. Comme ses frères Jérôme a du entreprendre une carrière administrative vers l'An 11 à Nevele. A partir de 1809 il remplit la fonction d'employé de mairie à côté de son frère Jacques.

Est-ce la chute de l'empire français qui y contribue, en tous cas il abandonne la carrière administrative. Vers 1819 il décline la profession de blanchisseur, se marie en 1821 et passe à l'agriculture. Son épouse lui donnera 8 enfants et sa descendance est fort nombreuse.

<sup>41</sup> Archives Nationales Gand Département de l'Escaut 3253/17

<sup>42</sup> Archives Nationales Gand – Archives Modernes Nevele N° 1

<sup>43</sup> Archives Nationales Gand – Période Hollandaise 12/24 et 12/25

<sup>44</sup> Notes sur la famille Fredericq-Beaucarne page 12

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.  
ARRONDISSEMENT D'AUDENARDE.  
COMMUNE DE SOTTEGHEM.

Visé en débet pour valoir timbre. A Sotteghem, le 27 Juin 1814  
Droit de cinquante centimes.

# JUSTICE.

Nous JOSEPH FREDERICQ, Juge-de-Paix du Canton de Sotteghem, d'après la délégation de M<sup>r</sup>. le Juge d'Instruction de l'Arrondissement d'Audenarde, Département de l'Escaut, mandons et ordonnons à tous Huissiers d'assigner pardevant nous *les deux*  
*jeun Deber a fort au maire a coruberg*  
*francois Debautie Carde Champelle a hilléghem*  
*et Jean Courroull J. W. Assant, J. W. Vichell, au gite*  
Témoins indiqués, à comparaître pardevant nous, séant à l'hôtel de la Mairie à Sotteghem, le *Dimanche 19 Juin*  
1814, à *neuf* heures du matin pour y faire *leur* déclaration sur les faits et circonstances qui sont à *leur* connaissance, au sujet d'un *pillage* dont *jeun* prévenu *et Jean Deber filz et prestement de un drogueur vout*

*Je mandent, Biléghem a un boat Jean de Brache, séant Jeun t'indaleu jeun J. W. Assant et Coustaiters comendat tout a hilléghem*

Donné à Sotteghem, le 15 Juin 1814  
Signé *Fredericq*

*Jeun de Sotteghem et Nings J. W. 1814. Jeun de Sotteghem, Jeun de Sotteghem, Jeun de Sotteghem, Jeun de Sotteghem*

L'an 1800, *justifié* le Juge de Paix je soussigné SEBASTIEN COPPEZ, Huissier de la Justice de Paix du Canton de Sotteghem, ai notifié copie de la présente Cédule aux *deux*

Leur déclarant que faute de comparaître, *ils* seront contraint par les voies de droit, dont acte, date que dessus.

*Cent cinq francs*

*Coppez*

Taxé au Témoin sur sa réquisition, 1.<sup>o</sup> la somme de pour un jour, conformément à l'article 2 du Règlement du 23 juin 1812; et 2.<sup>o</sup> la somme de pour un myriamètre parcouru, en exécution de l'art. 91 du même Règlement.

A SOTTEGHEM, le 1800

## 12. Joseph Fredericq et les troubles de l'année 1814

Tel un château de cartes, l'empire de Napoléon s'effondre au début de l'année 1814 et ses troupes évacuent le pays.

Gand tombe le 3 Février 1814 aux mains des Alliés, dont les troupes essentiellement prussiennes, saxonnes et russes occupent le pays. Le gouvernement provisoire nomme le Comte Jean Baptiste d'Hane de Steenhuyse comme Intendant du département de l'Escaut en lieu et place du Préfet Desmousseaux en fuite.

Ici et là se produisent quelques troubles et pillages. A Leeuwerghem, près de Sottegem, le château de l'Intendant est pillé par des soldats alliés secondés par quelques habitants du cru, le château du Vicomte de Nieulant subit le même sort à Oombergen.

Comme il est exclu d'arrêter et de juger les militaires alliés, ce sont les complices civils, des pauvres diables, qui subirent les foudres de la justice. Ces affaires furent mises à l'instruction au Tribunal d'Audenarde, mais au niveau du Canton d'Herzele, Joseph Fredericq reçut une délégation pour entendre les témoins. Les inculpés passèrent en Cour d'Assises à Gand et furent condamnés à 5 ans de travaux forcés. Avant d'être envoyés au bagne, ils furent cloués au pilori sur la place du Marché aux Grains à Gand. Le Tribunal appliquait ici intégralement la justice révolutionnaire.

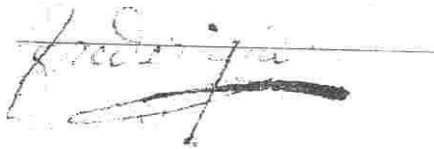
### Signatures

Denis Leotto

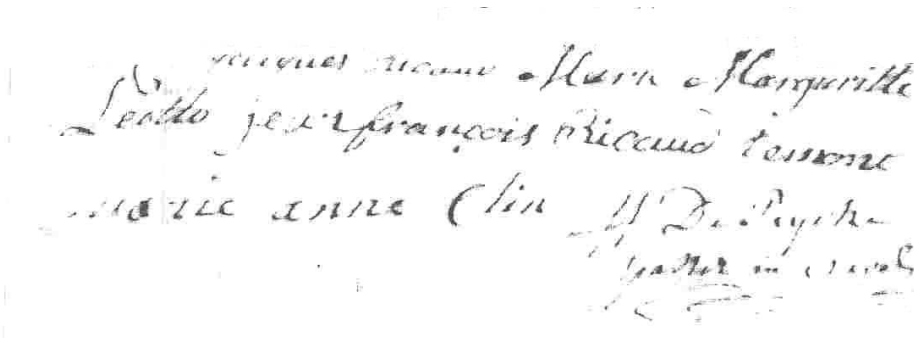


signature figurant au bas de l'acte de mariage de son fils Jean le 24 Février 1764

Jean Fredericq



Marie-Marguerite Leotto



Handwritten signatures and text from a marriage act, including the name Marie-Marguerite Leotto and other witnesses.

Signatures au bas de l'acte de mariage (3 Février 1878 ) comportant les signatures de Jacques Ricaud, Marie Margueritte Leotto, Jean-François Ricaud (témoin ?), Marie Anne Clin, H. De Prycke, pastor in Nevel.

Joseph Fredericq, Juge de Paix



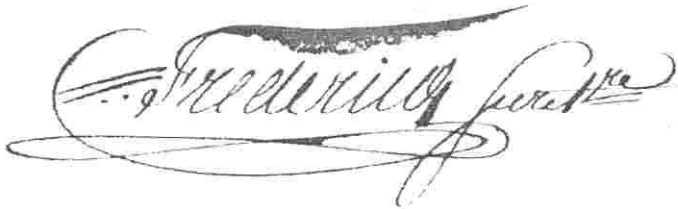
Handwritten signature in black ink, reading "Fredericq Juge de Paix". The signature is highly stylized with large, sweeping loops and flourishes.

Jacques Fredericq - An 11



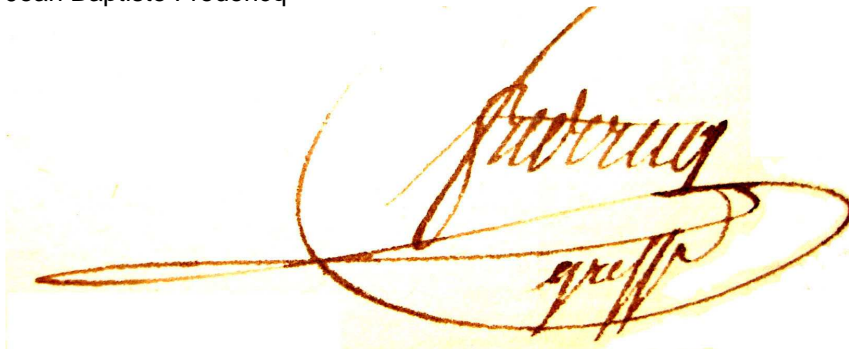
Handwritten signature in black ink, reading "J<sup>r</sup> Fredericq". Below the name is a long, horizontal flourish that ends in a small loop. The text "J<sup>r</sup> du main" is faintly visible below the flourish.

Jacques Fredericq - An 12



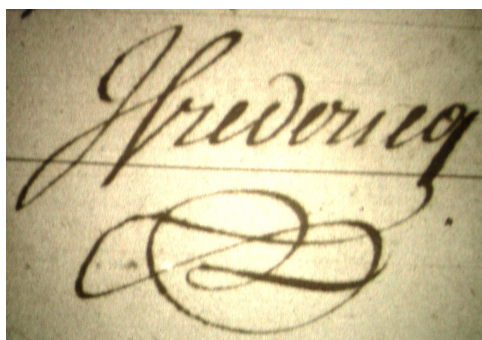
Handwritten signature in black ink, reading "Fredericq". The signature is highly stylized with large, sweeping loops and flourishes.

Jean Baptiste Fredericq



Handwritten signature in brown ink, reading "Fredericq". The signature is highly stylized with large, sweeping loops and flourishes.

Jérôme Fredericq





**Denis LEAUTAUD**

(fils d'André Léautaud & Jane Mercheyr)  
 né à Fours le 20 Avril 1710✱ - † Nevele 30 Sept 1768  
 ép à Fours le 2 Août 1729✱  
 veuf a émigré le 8 Octobre 1748 à Nevele (Gand)

**Anne CHABRAND**

(fille d'Honoré Chabrand & Catherine Jaufred)  
 °Fours 7 Février 1711 ✱ - † ?

**Marie Marguerite LEAUTAUD ( Leotto )**

°Fours, paroisse St Laurent (Barcelonette) 4 Mai 1741✱  
 † Nevele 16 Juin 1809  
 ép. à Nevele le 21 Février 1775

**Jean (Joannes) Georges (Gorgon) FREDERICQ (FRIDRICK)**

°Richemont(Lorraine – dépt. Moselle) 9 Sept. 1749  
 † Nevele 8 Nov. 1781 (32 ans)

2<sup>nd</sup> mariage : à Nevele, 3 Février 1787

**Jacques RICAUD**

fil de Jean Jacques Ricaud & Marie Goin  
 °Fours 25 Mars 1763 - † Nevele 16 Mars 1853

Jean-Baptiste °24 Juin 1731 ✱

ép. le 9 Jan. 1770✱ Cécile Jauffred

Rosalie °7 Avril 1736 ✱

Joseph °2 Mars 1738 ✱

André °24 Février 1740 ✱

Laurent 24 Avril 1743✱ - † Nevele 11 Floréal An 9  
 (1 Mai 1801) 58 ans

Claire °5 Mai 1745 ✱ - † 13 Mai 1745 ?

Joseph °11 Mai 1746

Archives de Nevele + registres paroissiaux

Jean (épouse Marie-Anne Clin le 24 Févr. 1764 à Sorbais)  
 serait né vers 1742

✱ Registres paroissiaux de Fours

**Joseph FREDERICQ**

°Nevele 9 Nov. 1776 - †Sottegem 28 Mai 1840  
 Secrétaire Sous-Préfecture Audenarde  
 Greffier Justice de Paix Herzele ( ? à 1807)  
 Juge de Paix à Sottegem (1807 à Janvier 1840)  
 Juge de Paix à Herzele (1823-831)  
 ép à Herzele 20 Prairial An 9 (9 Juin 1801)

**Marie Thérèse DE SAEDELEERE**

°Herzele 6 Fév 1768 - † Sottegem 24 Oct. 1836  
 fille de Rochus De Saedeleere & Anna Maria de Winter

**Jacques FREDERICQ**

Nevele 19 Avril 1778  
 † 6 Jan. 1824  
 Marie COMPARE  
 (1791- 1879)  
 secrétaire de mairie  
 à Nevele

**Jean Baptiste FREDERICQ**

°Nevele 20 Déc 1780  
 † Bruges 24 Fév. 1834  
 (52 ans) célibataire  
 « écrivain » - clerc  
 Greffier Justice de Paix à  
 Herzele (1807 à 1818)

**Jérôme FREDERICQ**

°Nevele 30 Juin 1782  
 « écrivain » clerc, bleeker,  
 agriculteur  
 ép. le 2 Mai 1821  
 Francisca  
 VERCAUTEREN  
 °Tronch. 29 Août 1795

**Jean-Baptiste FREDERICQ**

né à Herzele 26 Fév. 1800 (acte notoriété de 1817)  
 †Sottegem 19 Avril 1871 (71 ans)  
 Greffier Justice de Paix Herzele & Cruyshoutem  
 Bourgmestre de Sottegem (1859-1864)  
 ép. à Sottegem 22 Sept 1830

**Pauline DROISSART**

née à Sottegem 10 Brumaire An 7  
 (31 Octobre 1798)

† Eecloo 13 Déc. 1872 (74 ans)

fille de Maximilien Droissart & Marie-Thérèse van Herzeele

**César Alexandre FREDERICQ**

°Nevele 14 Mai 1817  
 † Gand 3 Jan. 1887  
 médecin à Gand

**Bathilde HUET**

°Sens 27 Jan 1827  
 † Gand 9 Fév. 1865

**Gerulphus-Adolphus FREDERICQ**

°Nevele 8 Août 1825  
 Amelia-Francisca  
 MAEBE  
 °1832

**Marie-Catherine FREDERICQ**

°Sottegem le 16 Juillet 1841  
 † Gand 12 Mai 1931  
 ép.le 2 Octobre 1861 à Sottegem

**Hippolyte DE ZUTTER**

°Somergem 15 Mai 1832  
 † Eecloo 10 Mars 1894

Médecin Dipl. Univ de Gand 4 Août 1860

1. Prof. Paul Fredericq (1850-1920)
2. Baron Léon Fredericq (1851-1935)
3. Hélène Fredericq (1852 – 1914)
4. Lia Fredericq (1854 – 1896)
5. Véronique Fredericq (1855- 1915)
6. Simon Fredericq (1857 – 1934)

**Marie-Louise FREDERICQ**

1861- 1944  
 Evariste REYNHEERE  
 1849

**Charles DE ZUTTER**

°Eecloo 4 Dec. 1863 - † Waereghem 12 Mars  
 1928 -Industriel à Waregem  
 x Gand 8 Fév. 1900

**Marguerite Taelman**

°St Laurent 18 Fév. 1875  
 † Waereghem, 1 Fév. 1937

Marie Rosalie  
 REYNHEERE

Henri de  
 HERCKENRODE

### Bibliographie et sources documentaires

- Comparé Emmanuel, Register van de Boldermaatschappij De Eendracht te Nevele, 1791-1827 tenu par Emmanuel Comparé (rapports, comptes, lettres et discours, etc...) – Manuscrit N° HS 1205, fin du 18<sup>ième</sup> début du 19<sup>ième</sup> siècle, en dépôt à l'Université de Gand;
- Fredericq Louis, Notes sur la Famille Fredericq-Beaucarne, Gand, 1940 – 193 pages – livre non commercialisé
- Claessens Henriette, De Families Comparé – Fredericq – Loveling – Buysse – Périodique “De Vlaamse Stam, jaargang 38, nr 1, januari 2002” – pages 1 à 25
- Van Rode Olivier : De conscriptions in het '*Département de l' Escaut*'. Université de Gand
- Archives Nationales à Gand (RAG) – Archives du Département de l'Escaut – Archives de la Période Hollandaise - Archives de la Baronie de Nevele – Archives Modernes de Nevele
- Archives Nationales à Beveren Waas (RABw) – Microfilms des registres paroissiaux et de l'Etat civil – Archives de la Justice de Paix de Herzele et de Sottegem
- Archives Départementales de l'Aisne;
- Archives municipales de la Ville d'Audenarde (Oudenaarde) – Courrier municipal, Courrier du sous-préfet ;
- Recueil des Lois sur l'Etat Civil des citoyens, pour les neufs Départemens réunis par la Loi du 9 vendémiaire an IV – à Gand chez A.B. Steven imprimeur de l'Administration du Département de l'Escaut.
- Mémoire Statistique du Département de l'Escaut par le Préfet M. Faipoult, An 13 – Réimpression de 1960
- Alain Pigeard, La Conscription au temps de Napoléon 1798-1814
- Prosper Claeys, Mémorial de la Ville de Gand, 1902
- Etudes sur le 18<sup>ième</sup> siècle – Groupe d'étude du XVIII<sup>ième</sup> siècle – ULB 1989
- Feuille d'annonces – Affiches et avis divers de l'Arrondissement d'Audenarde (1816 à 1830)
- Michèle Grandveaux et Francis Girard, Mondelange, sources généalogiques lorraines
- « *Sabença de la Valeia* » Association de la vallée de l'Ubaye à Barcelonnette, Mme Claude Robert, sources généalogiques
- Daniel J.S.M. Peeters à Zwijnaarde
- Baronie de Nevele - "*Staet ende inventaris*" : Transcription de Myriam Goedertier
- Histoire Naturelle de la Provence, Tome second, M. Darluc, Avignon 1784 – réimpression des chapitres concernant la Vallée de l'Ubaye - Sabença de la Valeia – Juin 2007 – Barcelonnette
- Fours – Berceau de la famille de Paul Léautaud - Sabença de la Valeia – 1987
- La Vallée de Barcelonnette et la Révolution - Sabença de la Valeia – 1989